



**3ème Tournoi Régional Grand Prix
du Conseil Départemental du Tarn
Dimanche 13 septembre 2026**



Règlement du tournoi

Article 1 : Le Grand Prix du Conseil Départemental du TARN est une **compétition individuelle mixte, gérée par le CD81 Tennis de Table.**

Le CD 81 organise son 3 ème tournoi Régional de tennis de table le dimanche 13 septembre 2026 au gymnase de La Borde Basse 81100 CASTRES. N° homologation _____

Dotation de : **1040 €**

Article 2 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses possédant une licence compétition FFTT dans un club situé en région Occitanie. La présentation de la licence, lors du pointage, sera obligatoire.

Article 3 :

Les Juges arbitres de ce tournoi seront :

Mr ALBERT Jean Loup (JAN) 06.21.39.40.48 et Mr ESCUDIER Dominique (JA2).

Article 4 : Les règlements de la FFTT seront strictement appliqués. Les balles (blanches et plastiques) ne seront pas fournies par les organisateurs.

Article 5 : Le tournoi se déroulera sur 20 tables agréées FFTT. Ce tournoi est bloqué à 108 participants.

Article 6 : Tous les joueurs et joueuses seront inscrits automatiquement sur 2 tableaux. Tous les tableaux seront mixtes. Le classement retenu pour le tournoi sera celui de septembre 2026.

Les droits d'inscriptions sont fixés à 15 euros pour 2 tableaux. Les 108 joueurs seront listés par ordre décroissant des points licences.

Article 7 : Les tableaux se dérouleront en poules de 3 joueurs(e)s ; 2 qualifié(e)s par poule.

- 2 tableaux de 12 participants : T MASTERS et TI. 4 poules de 3 joueurs.
2 qualifiés par poule soit 8 joueurs. Puis tableau à élimination directe.
- 8 tableaux de 24 participants : TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG, TH. 8 poules de 3 joueurs.
2 qualifiés par poule soit 16 joueurs. Puis tableau à élimination directe.

La compétition se déroulera au meilleur des 5 manches. Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés.

Article 8 : Le tournoi comportera 10 tableaux qui seront récompensés comme suit :

TOTAL = 1040€

Tableaux	Joueurs inscrits	Heure début	Vainqueur	Finaliste	3 -ème
Master	N°1 à 12	11H30	90€	45€	20€
A	N° 1 à 24	12H45	100€	50€	25€
B	N° 13 à 36	11H30	80€	40€	20€
C	N° 25 à 48	12H45	70€	35€	15€
D	N° 37 à 60	10H15	60€	30€	15€
E	N° 49 à 72	9H00	50€	25€	10€
F	N° 61 à 84	10H15	45€	20€	10€
G	N° 73 à 96	9H00	40€	20€	10€
H	N° 85 à 108	10H15	35€	15€	10€
I	N° 97 à 108	9H00	30€	15€	10€

Article 9 : Les tirages au sort seront effectués après la fin des poules de chaque tableau à la table des Juges Arbitres.

Article 10 : Le CD 81 de Tennis de Table se réserve le droit de supprimer ou de modifier un tableau, ou les dotations, si le nombre d'engagés est jugé insuffisant.

Article 11 : les inscriptions se feront via l'application Hello Asso ainsi que le règlement financier par carte bancaire.

Avec vos Noms, Prénoms, N° de licence, club, points licence, numéro de portable et adresse mail.

Lien vers formulaire : <https://www.helloasso.com/associations/comite-du-tarn-de-tennis-de-table/evenements/grand-prix-du-conseil-departemental-du-tarn>

Article 12 : Les inscriptions seront acceptées jusqu'au :

MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026.

Un tableau des horaires pour les joueurs sera diffusé à partir du jeudi 10 SEPTEMBRE sur le site du CD81 de Tennis de table et envoyé par mail aux participants.

Article 13 : Les juges arbitres pourront prendre toutes les décisions nécessaires au bon déroulement du tournoi. Celles-ci seront sans appel.

Article 14 : Tous les tableaux débiteront par une poule de 3 avec 2 qualifiés. Ces derniers seront dans un tableau final à élimination directe. **Les perdants des demi-finales devront disputer le match pour la 3^{ème} place.**

Article 15 : Une buvette sera mise en place, il n'y aura toutefois pas d'interruption dans les tableaux à l'heure du repas.

Article 16 : Le Comité Départemental du Tarn de tennis de table et le club de CASTRES TTT déclinent toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels ou matériels, les vols

ou pertes dans l'enceinte du complexe sportif et dans ses abords dont pourraient être victimes les joueurs, joueuses et spectateurs.

Article 17 : Tout joueur, joueuse ou accompagnateur autorise les organisateurs à diffuser des photos ou vidéos dans le cadre de la publicité du tournoi.

Bon tournoi à tous !